

SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2020

**OBJET : DON EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES DES ALPES-MARITIMES**

L'an deux mille vingt, et le trois novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON — CELHAY Martine — ETCHETO Nathalie — BERHOCOIRIGOIN Patrick — TOURATON Elisabeth — DIRIBARNE Lionel — DACHARY Jérôme — OYHENART Joël — BALADE Ramuncho — DARRIEUMERLOU Aurélie — LEMBEYE Grégory — EYHERABURU Mélanie — BIDART Thibault

EXCUSES : LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique

La Maire indique que l'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes Maritimes ont lancé un appel aux dons pour les communes sinistrées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire.

Elle rappelle que le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices, que les communes de ces 3 vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophique exceptionnels et que plusieurs villages ont été dévastés.

Elle ajoute que des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration, les casernes de pompiers, gendarmeries et de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots.

Elle indique que les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction, que, selon les autorités, le chiffre d'un milliard risque malheureusement d'être atteint au vu de l'ampleur des dégâts sur les maisons et les infrastructures, et que plus de 400 évacuations d'habitants sinistrés traumatisés ont été réalisés vers le littoral. Elle déplore un bilan humain qui s'alourdit de jour en jour.

La Maire propose au Conseil municipal d'apporter un peu de réconfort aux Maires des communes sinistrées et leurs administrés qui ont tout perdu au travers d'un don financier et de délibérer en ce sens.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu la maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'effectuer un don de 2000 € à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes, lequel reversera les fonds immédiatement aux communes les plus sinistrées.

La Maire,  
Maïder BEHOTEGUY

